

Le

23 JUIN 2016

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 20/06/2016

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2016

Délibération n°1

L'an deux mille seize et le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr CORSI Clément, Mr BRUN Hervé.

Excusé : Mr Alexandre SEGUIN.

Mme Adeline CORSI a été élue secrétaire.

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUITE A ENQUETE PUBLIQUE :

Rappel de la procédure : de la prescription à l'arrêt du projet :

Par délibération en date du 28 juin 2013, la commune de Thuret a prescrit la révision du zonage d'assainissement ainsi que la mise à jour du schéma de zonage d'assainissement.

L'enquête publique :

En application des articles L123-10 et R123-19 du Code de l'urbanisme, le Maire de la commune de Thuret, par arrêté du 2 mars 2016 a soumis à enquête publique du 31 mars au 2 mai 2016 le projet de mise à jour du zonage d'assainissement.

Le projet de mise à jour du zonage d'assainissement était consultable à la Mairie de Thuret (63260), 8 rue des dômes, sur le site internet de la commune www.thuret.fr.

Chacun a pu prendre connaissance du projet et consigner les observations sur le registre d'enquête déposé à la Mairie.

Le commissaire enquêteur a tenu les permanences suivantes à la Mairie :

- jeudi 31 mars 2016 de 14h à 17h
- mardi 26 avril 2016 de 8h30 à 11h30,
- lundi 2 mai 2016 de 14h à 17h.

Une observation a été consignée dans le registre.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'environnement, le commissaire enquêteur a remis le 3 mai 2016 au Maire de la Commune de Thuret le procès verbal des observations consignées au registre d'enquête concernant la mise à jour du zonage d'assainissement.

Ce document est à disposition du public en mairie.

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 20/06/2016

Les principales observations émises au cours de l'enquête et les conclusions de la commission d'enquête

Une seule observation a été portée au registre d'enquête publique concernant les parcelles cadastrées AK n°173, AK n°277 et YL n°46.

Les parcelles AK n°173 et AK n°277 se trouvent dans le zonage d'assainissement collectif (zone UG du PLU) et la parcelle YL n°46 se trouve en zone d'assainissement non collectif (zone AUG du PLU)

Précision a été donnée qu'aux termes de l'article 4 du règlement d'urbanisme de la zone AUG « toute construction doit être raccordée au réseau public. Lorsque celui-ci n'existe pas, il sera réalisé un assainissement non collectif réglementaire. Cette installation devra être conçue en vue d'un branchement obligatoire sur le réseau public dès qu'il existera. »

Les intéressés ont annoté le registre d'enquête de ces informations sans émettre d'observation particulière.

L'approbation de la révision

Après examen des observations issues de l'enquête publique, du rapport du commissaire enquêteur, aucune modification n'est apportée au schéma de zonage d'assainissement. La présente délibération porte donc sur l'approbation du zonage d'assainissement sans modification suite à enquête publique.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L123.1 et L123.10,

Vu la délibération du 28 juin 2013 prescrivant la révision du zonage d'assainissement des eaux usées ainsi que la mise à jour du schéma de zonage d'assainissement,

Vu l'arrêté du 2 mars 2016 prescrivant l'enquête publique sur le projet de mise à jour du zonage d'assainissement,

Vu le rapport du commissaire enquêteur,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ APPROUVE la mise à jour du zonage d'assainissement telle qu'elle a été soumise à l'enquête publique.

Fait et délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie certifiée conforme.



LEGENDE :						
	Zone en assainissement collectif					
COMMUNE DE THURET						
Maître d'œuvre: ZI du Brézet 5D Rue Louis Bleriot CS 60002 63017 CLERMONT FERRAND cedex2 Tel: +(33) 4 73 60 35 14 Fax: +(33) 4 73 60 30 08						
Révision du zonage d'assainissement de la commune de Thuret						
1	12.2015	Version définitive	HA	PV	-	
0	11.2015	Emission initiale	HA	PV	-	
Indice	Date	Description	Dessiné Etabli	Vérifié	Approuvé	
Plan de zonage						
Echelle: 1/6500	Format: A0	Numéro du plan: 1	Phase 1	Type -	Numéro 1	Indice 1
Emplacement du fichier: S:\EEA\Reseau_BCEOM\AFFAIRES\AFFAIRES2014\CLM 40 586 L.Thuret Diag EUDessin\PLAN RESEAUX\PLAN RESEAU ASST V1.dwg						

